

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal de Charbonnier les Mines s'est réuni le 11 avril 2019 sous la présidence de M. Pascal Berthelot, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Pascal, Maire, Mme JACQUET Marie-Laure, Mme MESTRE Hélène, M. ZAJIC Gilles, M. PAULET Sébastien, Maires Adjoints, Mme SOUSA Noémie, M. FARY Jean-François, M. ANASTACIO José, Mme BINET Marilyn, M. BESSON Nicolas, M. LOINTIER Jean-Michel, M. MARQUES Adelino.

Absents : M. VALLON Jérôme (qui a donné procuration à M. BERTHELOT), Mme JAFFEL-LAVIE Nathalie, M. PELISSIER Philippe (qui a donné procuration M. ZAJIC).

Secrétaire de séance : Mme MESTRE Hélène.

Différentes questions étaient à l'ordre du jour :

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES ANNEE 2019

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et de fixer les taux comme suit :

- Taxe d'habitation	13.67 %
- Taxe foncière bâtie	17.78 %
- Taxe foncière non bâtie	68.89 %

2. BUDGET PRIMITIF 2019

- Budget principal

Ce budget a été préparé par la Commission des finances. Il est marqué, cette année, par une baisse significative des dotations de l'Etat qui nous a obligé à revoir certaines de nos priorités.

Ainsi, la dotation de solidarité rurale : 30 010 en 2018 à 21 119 en 2019 (-30 %).
La dotation nationale de péréquation : 32 117 en 2018 à 18 733 % en 2019 (- 42 %).

Mais l'augmentation sensible de la capacité d'autofinancement (c'est à dire de la capacité de la commune à financer ses projets d'investissements) témoigne des effets bénéfiques de la gestion rigoureuse.

En investissement, l'année 2019 sera une année ambitieuse. En effet, l'essentiel de l'investissement va se concentrer sur le carreau de la Mine et demander un besoin de financement et beaucoup d'énergie.

1) Section de fonctionnement

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 720 959, 55 €.

2) Section d'investissement

Des ajustements ont été nécessaires dès que les dotations de l'Etat ont été connues. Le montant des investissements s'élève à 711 555.55 €. L'essentiel des dépenses se concentre sur :

- acquisition de matériels (tracteur, défibrillateur, plaque vibrante, matériel informatique, mobilier, etc.....)
- travaux bâtiments communaux (isolation phonique à la cantine, travaux Eglise, travaux logement, etc.....)
- travaux d'enfouissement de réseaux.
- plantation d'arbres.
- travaux lotissement carreau de la Mine.
- travaux Ad'Ap.
- Aménagement Salle Multifonctionnelle et parc de jeux.
- Etude Rue de Montagnat.

Les recettes proviennent du FCTVA, de subventions de l'Etat, du département, de la Région et d'une cession de terrain.

- Budget Assainissement

Le budget de fonctionnement s'élève en dépenses comme en recette à 60 185.04 €.

Le budget d'investissement s'élève à 175 334.30 € en dépense comme en recette.

3. AVENANT N° 3 AU MARCHE COMMUNE DE CHARBONNIER / COLAS RHONE ALPES AUVERGNE

Le Conseil accepte les travaux en moins au marché des travaux de voirie, carreau de la Mine pour un montant de 189.40 € H.T. et autorise le Maire à signer l'avenant n° 3.

4. EQUIPEMENT NUMERIQUE DE L'ECOLE PRIMAIRE : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU F.I.C

Le Conseil sollicite l'aide du département au titre du Fonds d'intervention communal pour l'équipement numérique de l'école primaire dont le montant prévisionnel s'élève à 29 429.70 € H.T..

5. TRAVAUX AD'AP : CHOIX DES ENTREPRISES

Le Conseil approuve le choix de la commission des travaux pour les lots peinture, menuiserie et plomberie pour les travaux Ad'ap et retient les entreprises suivantes : Engepe, de A à Z fermetures et CF2 Chastang.

6. INDEMNITES DE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS

Le Conseil décide de retenir l'indice brut 1027 dans le calcul des indemnités de fonction à compter du 1er janvier 2019.

7. REMBOURSEMENT FRAIS D'IMMATRICULATION TRACTEUR NEW HOLLAND

Le Conseil autorise le Maire à utiliser sa carte bancaire pour régler les frais d'immatriculation du tracteur acquis par la Commune et le remboursement à celui-ci des frais engagés.

8. MODALITES DE REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Le Conseil approuve les modalités de rémunération des heures complémentaires pour les agents titulaires ou stagiaires, non titulaires à temps non complet relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux. Le nombre d'heures ne peut pas dépasser les 35 heures par semaine. La rémunération s'effectue sur la base du traitement habituel.

9. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX ROUTE DE SAINT GERMAIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.I.C.

Le Conseil approuve l'avant projet des travaux d'enfouissement du réseau france télécom route de Saint Germain qui s'élève à 19 200 € TTC.

Il sollicite le Conseil départemental au titre du Fonds d'Intervention communal.

10. QUESTIONS DIVERSES

L'adjoint aux travaux informe les élus du projet du Syndicat d'Electricité de l'enfouissement des réseaux, rue du bouquet. Le coût pour la Commune s'élèverait à 6 500 €, éclairage compris.

Le conseiller municipal responsable des affaires scolaires fait le point sur le dernier compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 09 avril 2019.

Les sorties piscine s'arrêtent le 04 Juin 2019. A partir de Janvier 2020, l'Agglo pays d'Issoire prendra en charge les entrées pour la piscine, le transport scolaire restera à la charge des communes. Différentes sorties USEP sont prévues. Le voyage scolaire pour les plus petits se déroulera au parc animalier à Ardes sur Couze. Pour les plus grands, une visite de l'incinérateur du pôle VERNEA est à l'ordre du jour.